

Idée reçue n°1 : Il y en a un qui travaille et 3 qui regardent !

On constate que la tendance dans le public n'est pas à la création de postes ni au remplacement des agents sortants.

67.837 agents civils en 2011, 63.981 en 2021.

Les postes sont supprimés mais pas les missions, qui de fait, reposent sur ceux qui restent, amenant une charge grandissante.

Idée reçue n°3 : Toujours en grève !

On compte chaque années moins de deux millions de jours perdus pour cause de grève dans la Fonction Publique d'État, soit, en moyenne, moins d'une journée par agent et par an.

En outre, depuis la loi de 1987 et de son article 89 (dit « amendement Lamassoure »), toute grève inférieure à une journée est sanctionnée par le retrait effectif d'une journée de salaire ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé.



Idée reçue n°2 : Toujours en vacances ou en maladie !

Selon les données présentées du projet de loi de finances 2020, les agents publics ne sont pas les champions de l'absentéisme comme il est de coutume de les dépeindre. Pris dans leur ensemble, ils seraient même moins absents que les salariés du privé.

Idée reçue n°4 : Des horaires allégés et souples!

Il y a fréquemment une confusion entre les plages d'horaires d'ouverture au public et la durée réelle de travail des agents publics.

La durée annuelle réglementaire est de 1.607 heures.

En 2021, au Ministère, ce sont 289.947 heures supplémentaires qui ont été effectuées par tous statuts hors catégorie A et Niveau I.

Ce sont 19.082 agents (toujours sans les A/Niveau I) qui ont effectués ces heures supplémentaires.

Revendications CGT :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations qui génèrent souffrance, incompréhension et perte de repères
- L'attribution de moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services
- Dans le cadre du télétravail, garantir un droit à la déconnexion respectant le droit commun en ce qui concerne la durée journalière et hebdomadaire du temps de travail, les temps de pause et de repos
- La surveillance médicale des agents doit s'effectuer tous les ans, tous les 6 mois pour les personnels à surveillance particulières

Pour faire aboutir ces revendications légitimes et nous permettre de sortir de ce dénigrement véhiculé par les médias

VOTEZ MASSIVEMENT CGT du 1^{er} au 8 décembre 2022